

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 21 octobre à 18h15

<u>Education Nationale</u> : Présents : Directrice de l'école – Présidente. Les enseignants de l'école, l'enseignante à dominante pédagogique du Rased et la psychologue scolaire. Excusée : Mme Ducasse (Inspectrice de l'Education Nationale)	<u>D.D.E.N</u> Excusée	<u>Représentants des parents d'élèves</u> : Présents : FCPE : Mmes Ferreira, Despie, Desmots, Legras et Schmitt. APEIH : Mmes Sanvert, Joseph, Luyt, Boursier, Martel et Caillieret.	<u>Conseiller municipal</u> : M. Simonin
---	---------------------------	--	---

## 1- Fonctionnement du conseil d'école

- Présentation des membres du conseil d'école : La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'école.
- Désignation du secrétaire de séance : Deux enseignantes de l'école.
- Transmission des informations : L'envoi des invitations aux conseils d'école avec ordre du jour ainsi que les procès-verbaux seront transmis par courriel aux représentants de parents élus. L'équipe enseignante souhaite que leurs noms n'apparaissent pas sur le procès verbal diffusé sur le net. Une version anonymée sera communiquée aux associations de parents. Pour rappel, le procès-verbal est le document officiel du conseil d'école qui est signé par le président et le secrétaire de séance. Celui-ci est diffusé auprès des familles ainsi que sur le site de l'école. Les notes prises pendant le conseil d'école n'ont pas vocation à être publiées.

## 2- Fonctionnement de l'école

- Les élections de parents d'élèves

Le vote a eu lieu uniquement par correspondance. Le taux de participation cette année fut de 60.19 au lieu de 61,28% l'année passée. 7 membres de la FCPE, 8 membres de l'APEIH ont été élus.

- Renouvellement de la dérogation organisation du temps scolaire à 4 jours

Renouvellement adopté à l'unanimité.

- Le règlement intérieur

Ajout de paragraphes : sur l'organisation en période Covid et hors période Covid, sur le climat scolaire et le harcèlement. Un parent demande si les parents sont systématiquement prévenus en cas de convocation par la directrice. La réponse est que cela dépend de la gravité de la faute.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- Le protocole sanitaire

Depuis la rentrée scolaire, l'école applique le protocole sanitaire qui est consultable sur le site du ministère à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-établissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

- Le projet d'école

Le projet d'école 2021-2024 s'appuie sur le projet de territoire de l'académie de Versailles. Il s'articule autour de trois axes. Chaque axe est composé de trois objectifs :

- Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages ayant trois objectifs : s'épanouir dans les apprentissages, stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement et accompagner le parcours des élèves.
- Des collectifs apprenants et engagés ayant trois objectifs : s'évaluer dans un collectif, se former collectivement et oser ensemble.
- Apprendre, s'épanouir, se transformer ayant trois objectifs : accélérer les succès des territoires, le bonheur des lieux pour bien vivre et cultiver des lieux et des « tiers-lieux » apprenants.

Ce projet d'école est en cours de construction. Néanmoins, pour travailler ces trois axes, les enseignants mettront en place ou poursuivront certaines actions comme le tri dans les classes qui permet une **sensibilisation au recyclage**. Les récoltes de bouchons, de stylos continuent également. Ces différentes actions ont permis à l'école d'obtenir le niveau 1 du label E3D (Ecole en Démarche globale de Développement durable). Un projet de plantation (fleurs/potager) va permettre de continuer notre démarche pour accéder au niveau 2.

**Le dispositif « Silence, on lit »** est mis en place dans toutes les classes. Cette activité est d'un quart d'heure ou plus progression en fonction des classes. Elle favorise la lecture. Ce dispositif permet à l'enfant de se mettre dans une bulle, de retrouver sa posture d'élève et d'enrichir son vocabulaire.

**Les élections de délégués et les conseils de délégués** sont des moments importants dans la vie de l'école. Les élections de délégués ont eu lieu la semaine précédente. Les conseils se tiendront à chaque période si les conditions sanitaires le permettent. Ces conseils de délégués permettent de rendre vivante et concrète la démocratie scolaire. Bien évidemment, lors des débats et des propositions, les décisions en conseil des délégués sont prises dans l'intérêt général et pas particulier. Un conseil de délégués, avec les délégués de l'année précédente s'est réuni en septembre au Chénou pour définir les règles d'utilisation de cet espace et les sanctions en cas de non respect. Ce conseil était présidé par la directrice de l'école et par la coordinatrice du périscolaire car le règlement est applicable pendant le temps scolaire et périscolaire. Un parent fait remarquer que les règles ne semblent pas être respectées le mercredi dans cet espace. La directrice en fera part à la coordinatrice. Enfin, les règles et sanctions sont donc les mêmes pour le temps scolaire et périscolaire.

**Le journal de l'école « Le cri de Détraves »** qui existe depuis 2012 reprend sa parution périodique chaque dernière semaine. Le comité de rédaction s'est adapté à la situation sanitaire. Ce comité était composé des élèves volontaires d'une seule classe. Ce comité décide des articles présents, des rubriques et de son titre de une. Nous remercions la Mairie pour son aide lors des impressions des numéros. Les articles sont travaillés en classe et présentés lors du comité de rédaction.

Intervention de la police nationale dans le cadre du **permis internet** auprès des CM2. Il sera également abordé le harcèlement et le cyber harcèlement. Le sujet du harcèlement ou intimidation est travaillé tout au long de l'année dans chaque niveau de classe. Il est essentiel que les élèves fassent part de ces intimidations à leur enseignant ou aux animateurs pour que la situation se règle dès que possible. L'enseignant est le premier interlocuteur des parents. Attention néanmoins à ne pas confondre dispute et harcèlement. La directrice fait un point sur la définition du harcèlement. En effet, le harcèlement est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique avec un déséquilibre des forces. Sur l'école Détraves, très peu de cas de harcèlement mais la vigilance est de mise.

Cependant, pour nous aider à avoir un climat scolaire serein pour le bien-être des élèves et du personnel, nous demandons aux parents d'être particulièrement vigilants quant aux contenus que peuvent voir leurs enfants sur les écrans dans le cercle familial. En effet, des élèves nous ont remonté avoir visionné des programmes non destinés à leur âge. Cela se répercute dans la cour de récréation. C'est pourquoi un travail sur **l'utilisation raisonnée des écrans** sera mis en place dans le courant de l'année scolaire dans chaque classe.

**Le projet Moby**, écomobilité en partenariat avec la Mairie va se mettre en place une dizaine de classe souhaite s'engager dans le projet. Monsieur Simonin explique l'intérêt de ce projet qui est de travailler sur l'écomobilité avec l'intervention d'animateur dans les classes participantes. Les associations de parents seront associées à ce projet.

### 3- Vie de l'école

#### • Bilan de rentrée

Pour cette rentrée, nous notons trois arrivées au sein de l'équipe pédagogique, une en CM2 pour compléter le mi-temps d'une enseignante de CM2, une enseignante en CE1-CM1 et un enseignant en CM2.

#### Effectif de rentrée à ce jour

Un parent demande d'où viennent les nouveaux arrivants. Pas forcément des nouvelles constructions de la rue Bapaume.

Total = 377 élèves

CP c : 26	CP lg : 25	CP p : 24
CE1 c : 24	CE1 d : 23	CE1 g : 25
CE2 h : 25	CE2 lr : 25	CE2 m : 24
CM1 d : 28	CM1r : 28	CE1-CM1d : 25
CM2 rr/r : 26	CM2 i : 25	CM2 g : 24

Précision : Chaque classe est accompagnée d'une lettre. Cette lettre correspond à l'initiale du nom de famille de l'enseignant.

Pour rappel, la constitution des classes est réalisée en conseil des maîtres. Plusieurs critères entrent dans la constitution des classes : fille/garçon, niveau des élèves, camarade de classe... Les enseignants essayent autant que faire se peut de mettre les élèves avec des élèves de leur classe de l'année passée, alors oui ce n'est pas forcément leur meilleur copain ou leur meilleure copine. La directrice rappelle que l'école a pour objectif également de socialiser et de ne pas enfermer des enfants dans un groupe. Enfin, les élèves se retrouvent en récréation ou lors des temps périscolaires.

Par ailleurs, un parent remercie l'équipe enseignante car les binômes dysfonctionnant sont également séparés.

#### Protocole sanitaire et continuité pédagogique

Le protocole sanitaire a été communiqué aux écoles. La rentrée des classes le 1<sup>er</sup> septembre a été échelonnée afin d'éviter un trop grand nombre de personnes dans un même espace et fluidifier le passage aux toilettes pour le lavage de mains. Les familles doivent veiller à ce que leurs enfants aient bien le nombre de masques nécessaire par jour.

Il est à préciser que le protocole sanitaire appliqué pendant le temps périscolaire relève de la municipalité. Pendant le temps

scolaire, le protocole sanitaire qui est en vigueur est celui du ministère.

Les élèves passent aux toilettes avant et après chaque récréation. Si un besoin urgent se présente pendant le temps de récréation, l'accès reste possible.

Concernant les masques, un parent suggère que les élèves aient plusieurs masques dans leur cartable. Ce que les enseignants ont demandé mais pas toujours suivi d'effet de la part des familles.

Compte tenu du protocole sanitaire, les élèves de la classe de CE1/CM1d ont dû se retrouver dans un premier temps en récréation avec les élèves de cycle 3. Néanmoins, cette classe sera en récréation avec les CE1 tous les après-midis.

Concernant la continuité pédagogique et afin d'anticiper une éventuelle fermeture de classe ou d'école, un mot a été communiqué aux familles afin qu'elles envoient un message sur l'adresse mail professionnel des enseignants. Cette procédure permet aux enseignants d'avoir les coordonnées exactes des familles. L'équipe enseignante note qu'il a été difficile de récupérer les adresses mails des parents à la date demandée du 15 septembre. A ce jour, quelques familles n'ont pas encore répondu malgré les relances des enseignants. Des parents demandent combien il en manque. A ce jour, entre 10 et 15 adresses mails n'ont toujours pas été communiquées aux enseignants.

Il est important de rappeler que ce mode de communication par mail ne sera mis en place que si la classe ou l'école est fermée. En effet, toute communication doit se faire via le cahier de liaison comme à l'accoutumée et non par mail. Si un enfant est malade, les devoirs peuvent être transmis aux familles à 16h30 ou par le biais d'un(e) camarade.

Par ailleurs, la directrice signale qu'il a été nécessaire qu'elle appelle une vingtaine de famille pour leur demander l'assurance scolaire malgré les relances des enseignants. Les enseignants suggèrent d'ajouter sur la liste de fournitures la demande d'assurance scolaire.

Le remplacement d'un enseignant est organisé par l'administration. Comme indiqué lors de la réunion de parents, la classe ferme administrativement s'il n'y a pas de remplaçant positionné sur la classe. Les élèves ne sont pas répartis dans les différentes classes de l'école car le protocole impose le non brassage des groupes. C'est pourquoi, il est essentiel d'avoir les adresses mails des parents pour les prévenir. La directrice fait au mieux avec les moyens qui sont les siens. A ce jour, pas d'évolution prévu du protocole sanitaire.

#### Les réunions de parents

Elles ont eu lieu et se sont bien déroulées. Ces réunions permettent aux parents de rencontrer les enseignants de la classe de leur enfant. L'enseignant y communique des informations générales sur le fonctionnement de la classe et sur le déroulement de l'année scolaire. Cependant en cas d'impossibilité, il est souhaitable, par correction, que les parents préviennent de leur absence l'enseignant·e via le cahier de liaison.

Les parents des enfants allophones ont été accueillis par l'enseignante d'UPE2A.

#### Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés (RASED)

Les fonctions du RASED visent à :

- Remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par l'enseignant de la classe,
- Prévenir leur apparition et leur persistance chez les élèves dont la fragilité a été repérée,
- Apporter leur compétence et leur expertise aux équipes éducatives afin de mieux analyser les situations particulières et construire des réponses adaptées.

3 axes prioritaires :

- Réduire les difficultés scolaires notamment dans le domaine de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.
- Faciliter la mise en œuvre, la cohésion de l'aide et du suivi de l'élève,
- Prévenir et traiter les situations d'élèves à comportements violents et/ou porteurs de troubles de l'attention.

A ce jour, le réseau d'aide est composé d'une enseignante, qui apporte une aide pédagogique aux élèves et d'une psychologue scolaire. L'enseignante intervient prioritairement en C.P. et en C.E.1 sur le temps scolaire pour ce début d'année. Elle peut prendre en charge des élèves en petits groupes ou intervenir directement dans la classe des élèves. Durant cette période, cette enseignante a aidé à la passation des évaluations nationales CE1. Les familles seront informées de l'accompagnement par l'enseignante à dominante pédagogique via le cahier de liaison. A partir de mars, elle intervient auprès des élèves de grande section pour travailler l'entrée sécurisée au CP. Enfin, elle intervient sur huit écoles de Houilles. Un parent demande le nombre de jours d'intervention. L'enseignante indique que c'est en fonction des besoins. Actuellement, elle intervient deux demi-journées par semaine sur l'école.

La psychologue scolaire, qui intervient sur huit écoles de Houilles, est invitée lors des équipes éducatives ou lors des réunions d'équipes de suivi pour les élèves ayant un PPS (projet personnalisé de scolarisation). Elle pourra également être sollicitée si des élèves présentent des comportements alarmants ou des troubles des apprentissages. Elle est sollicitée pour les passages anticipés et les maintiens.

Enfin, chaque psychologue et maître spécialisé suivront une formation (méthode Pikas) du traitement des situations de harcèlement afin de venir en appui aux équipes de son territoire.

Absence d'enseignant à dominante relationnelle, suite à son départ en retraite. Une réorganisation du Rased suite à ce poste non pourvu est alors mise en place au sein de la circonscription afin de garantir un soutien aux écoles. Néanmoins, l'absence de ce spécialiste prive la communauté éducative de leur expertise au quotidien. Un parent demande comment l'équipe pallie à cette absence. L'équipe se concerte pour trouver des solutions.

### Les évaluations nationales CP et CE1

La passation de ces évaluations a eu lieu du 13 au 24 septembre. La saisie des résultats a été réalisée par les enseignants de CP et CE1 sur la plateforme nationale. Une restitution des résultats à destination des parents d'élèves des classes de CP et de CE1 a lieu. Lors de ces rencontres, les enseignants expliquent le fonctionnement des évaluations (explication des consignes qui ne sont pas écrites sur les livrets). Puis les parents consultent les livrets ainsi que les résultats de leurs enfants. Cette année, les résultats sont en forme d'araignée. C'est plus clair pour les parents.

### Les Acc陪agnants d'élèves en situation de handicap (AESh)

A ce jour, l'école accueille six accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESh) sur les classes du CE1 au CM2. Les accompagnants interviennent auprès d'élèves présentant des troubles dans leurs apprentissages ou dans leur comportement. Ils réalisent un travail de qualité auprès des élèves qu'ils ont en charge.

### Les langues vivantes

Pour l'allemand, Mme Lemoine intervient auprès des CP/CE1 et des CM1/CM2 pour une durée de 6 mois (d'octobre 2021 à fin mars 2022) le mardi et le jeudi après-midi. Les germanistes en CE2 sont pris en charge par l'enseignante de CE2 qui est habilitée en allemand le mardi et le jeudi matin, les anglicistes de la classe de CE2h sont alors pris en charge par la directrice (qui est donc injoignable les mardis et jeudis de 10h45 à 11h45).

### Visite médicale

L'infirmière scolaire qui est rattachée au collège Lamartine a débuté les dépistages pour les élèves de CP. Elle nous accompagne également dans la gestion de PAI délicats (utilisation de piqûre en cas d'allergie alimentaire). Nous l'en remercions.

### EILE (Enseignements Internationaux de Langues Étrangères)

Nous accueillons une nouvelle enseignante de portugais, Mme Rodrigues. Les cours auront lieu le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h30. Un mot d'information a été communiqué à l'ensemble des familles.

Concernant les cours d'arabe, l'ambassade n'a pour l'instant nommé personne.

- La coopérative

L'équipe en charge de la coopérative a changé cette année. Nous remercions l'équipe précédente et souhaitons la bienvenue à la nouvelle. A ce jour, le solde de la coopérative est de 15240,19 euros.

Un appel aux dons a été fait auprès des familles. Le montant des dons ne peut être communiqué, la coopérative n'ayant pas encore tout encaissé. Néanmoins, cette somme servira principalement au financement des sorties en lien avec le projet d'école. La vente des photos de classe aura lieu en novembre.

- Sorties, projets

- Diverses sorties à la Graineterie ont eu ou vont avoir lieu pour différentes classes de l'école. L'équipe enseignante souligne la qualité des expositions et spectacles proposés mais aussi des intervenants.
- Projet musical en CP et CE1 en lien avec le conservatoire. Ces classes sont accompagnées par Mme Ribert, dumiste du conservatoire de Houilles. Elles travailleront l'opéra de Myla et l'arbre bateau d'Isabelle Aboulker.
- Des classes vont se rendre au musée Maurice Denis. Des sorties à Paris, à la Villette et à l'assemblée nationale ont eu lieu. La sortie à l'assemblée nationale a été possible grâce au projet de l'année passée d'une enseignante de CM2 qui est partie de l'école.
- Conseil des délégués
- La fête de l'école aura lieu le vendredi 10 juin de 18h30 à 21h00. Pas de thème encore défini.
- Le projet flag rugby qui a débuté du CP au CM1. Un parent fait remarquer que les élèves sont revenus trempés lors d'une séance. L'enseignante explique que la séance avait été écourtée, qu'une tenue de rechange avait été demandée et que les élèves n'ayant pas de tenue de rechange avaient été changés à leur demande surtout pour ceux restant à l'étude ou à la garderie.
- Un projet handball va être mis en place pour les CM2 en janvier/février
- La piscine a repris également pour les CM1 et les CM2.
- Conférences interactives à l'école sur le temps qui passe pour les classes de CP.
- Projet plastique sur toute l'école avec les trombinoscopes exposés qui ont pris la place des productions de la journée particulière de juin.
- Classes de découvertes : la mairie va lancer des appels à projet.

## **4- Périscolaire**

### Organisation et coordination

Le travail de coordination continue de bien se faire avec Marjorie qui est restée sur l'établissement. Lors des réunions de délégués, elle sera systématiquement invitée dans le but d'avoir un temps d'échange et de résoudre des problèmes qui ont lieu pendant la pause méridienne. Les élèves pourront proposer des activités sur le temps périscolaires.

Ne pas hésiter à appeler la coordinatrice ou à lui envoyer un SMS pour toute modification d'organisation en lui indiquant, le nom, le prénom de l'enfant et sa classe. Elle se chargera ensuite de prévenir l'enseignant. La directrice note moins d'appels concernant le périscolaire.

Les conflits entre élèves ou situations délicates sont communiqués entre le scolaire et le périscolaire. Il en est de même à la fin de la pause méridienne.

Concernant l'équipe des animateurs, elle a été changée. Seuls trois ou quatre sont restés de celle de l'année dernière.

## **5- Sécurité et équipement**

### Sécurité incendie et PPMS

Un exercice incendie a été réalisé le lundi 20 septembre. Aucun problème n'a été révélé. Lors d'un prochain exercice, des modifications de parcours seront mises en place afin d'observer les réactions des élèves et voir leur capacité à s'adapter à une nouvelle situation.

Le PPMS a été réactualisé. Pas d'exercice attentat-intrusion lors de cette période.

### Travaux

De nombreux travaux ont eu lieu pendant l'été :

Réfection de la salle des maitres avec la pose d'un point d'eau très appréciée des enseignants. Les enseignants remercient la Mairie. Les meubles de cette nouvelle salle devraient arriver pendant les vacances d'automne.

Réfection du bureau de la directrice qui est plus grand et plus lumineux.

Création d'un bureau pour les coordinateurs de maternelle et d'élémentaire à côté du bureau de la directrice.

L'espace libéré au 2<sup>e</sup> étage va donc permettre la création de toilettes.

L'équipe enseignante souligne que l'école n'est pas adaptée aux élèves à mobilité réduite que ce soit au niveau des toilettes ou pour aller dans les étages. Une réflexion devra être entamée.

### Informatique

Le nombre de VNI n'est pas proportionnel à la taille de l'établissement et les besoins en numérique se font de plus en plus pressants.

Le remplacement de tous les ordinateurs de la salle informatique a eu lieu pendant l'été. Néanmoins, les enseignants souhaiteraient un ordinateur par classe.

Enfin, la Mairie a prévu une dotation informatique avec la mise en place d'une salle commune VNI pour que toutes les classes y aient accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16. Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 10 février à 18h15.

A Houilles, le 21 octobre 2021

Les secrétaires,  
Les enseignantes de CM1d et d'UPE2A

La présidente,  
La directrice de l'école